INSTITUT UNIVERSITAIRE JEUNES EN DIFFICULTÉ

BULLE D'INFO

Numéro 25
Juin 2025

Ces bulletins d'information ont pour but d'apporter un éclairage sur certaines situations ou problématiques qui touchent la jeunesse en difficulté.

L'institut universitaire Jeunes en difficulté regroupe un ensemble de chercheurs et de professionnels qui contribuent au développement de connaissances et de pratiques sur la jeunesse en difficulté du Québec. Ses travaux portent sur les questions de maltraitance, de troubles de comportement, de délinquance, d'intégration sociale, ainsi que sur les pratiques professionnelles des acteurs qui oeuvrent auprès des jeunes et des familles en difficulté.

Rédaction
Sarah Côté-Auger, auxiliaire de recherche
Vanessa Lecompte, chercheure d'établissement, IUJD
Amilie Dorval, professeure, UQTR
Julie Noël, professeure, UdeS
Marie-Pierre Joly, chargée de projets, IUJD

Délaissement parental : comprendre et accompagner le processus

Processus pouvant être subtil ou manifeste, le délaissement parental représente un défi majeur en protection de la jeunesse. En comprendre les manifestations et les impacts permet de mieux soutenir les parents, les enfants et les intervenant.es impliqué.es.

Qu'est-ce que le délaissement parental?

Le concept de délaissement parental désigne un processus complexe au cours duquel un parent se désengage, progressivement ou non, de son enfant. Ceci peut générer une profonde détresse chez le parent et compromettre le développement de l'enfant. Pour l'intervenant.e, accompagner ce processus peut s'avérer ardu, et parfois éprouvant sur le plan émotionnel.

Comment se manifeste-t-il?

Le délaissement peut se manifester de façon variée, avec des indices plus ou moins flagrants. Par exemple, on peut l'observer chez un parent qui :

- Oublie souvent de se présenter aux visites supervisées
- Demande régulièrement d'écourter les rencontres
- S'absente de manière répétée aux suivis scolaires ou médicaux de l'enfant
- Présente des signes d'ennui durant les contacts ou les visites supervisées
- Oublie l'anniversaire de son enfant
- Semble ne pas se projeter dans l'avenir avec l'enfant
- Ne manifeste pas le désir de passer plus de temps avec lui
- Démontre peu ou pas d'engagement dans le suivi social ou les services offerts

02

Quelles sont les issues possibles de ce processus ?

Il existe trois issues possibles au processus de délaissement parental :

Remobilisation

La prise de conscience du parent de ses propres comportements de délaissement peut parfois provoquer chez lui une remobilisation.

Abandon

Se manifeste par une prise de distance concernant les responsabilités parentales, ou par une incapacité chronique à s'occuper de l'enfant, ce qui laisse présager un sombre pronostic de retour dans le milieu d'origine.

Renoncement

Il s'agit de l'acceptation par le parent, après une prise de conscience, que confier l'enfant à une autre famille est la meilleure décision pour le bien-être de ce dernier.

L'abandon est considéré comme étant un acte plutôt impulsif et non assumé, tandis que le renoncement découle davantage d'un processus réflexif.

Comment les parents vivent-ils le placement et l'adoption ?

Certains parents dont l'enfant est placé présentent des difficultés multifactorielles et bien ancrées, ainsi qu'un parcours de vie éprouvant, ce qui les empêche parfois de prendre soins de leur enfant, malgré, dans certains cas, leur bonne volonté.

Le placement d'un enfant en contexte de protection de la jeunesse et la trajectoire d'intervention sociale et juridique menant à l'adoption de celui-ci peuvent constituer des épreuves extrêmement difficiles pour les parents d'origine.

Pour ces derniers, le retrait de leur enfant est souvent associé non seulement à la perte physique de celui-ci, mais aussi à la perte d'un statut parental socialement valorisé**.** Le placement est vécu comme une menace à leur identité dans un contexte où plusieurs rapportent que leur rôle de parent est peu reconnu dans l'intervention.

Le placement peut aussi être vécu comme un deuil ambigu et non résolu. Ce sentiment de perte et de vide est peu reconnu socialement.

De même, lors de l'intervention menant à l'adoption de leur enfant ou au placement jusqu'à majorité, les parents peuvent vivre des sentiments d'impuissance, d'injustice, d'incompréhension, d'isolement, d'inquiétude et d'humiliation.

Enfin, le vécu associé au délaissement peut avoir un impact sur les expériences parentales futures. Devant l'appréhension de perdre un nouvel enfant, des mères pourraient craindre de développer un lien significatif avec celui-ci ou encore, elles pourraient y voir une forme de réparation permettant de se prouver qu'elles sont de bonnes mères. Néanmoins, un important pourcentage (25,4 %) des femmes dont les enfants ont été retirés par décision judiciaire vivront une situation similaire pour un autre enfant dans le futur et seront confrontées à une nouvelle perte. Ce cumul d'adversité inhérentes à la perte d'un enfant s'ajoute aux difficultés personnelles et sociales déjà vécues par ces femmes. Un constat qui met en évidence la nécessité de mieux soutenir et accompagner ces parents tout au long du processus de placement et d'adoption afin de prévenir ce cycle répétitif.

© Institut universitaire Jeunes en difficulté du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

Comment accompagner le processus de délaissement ?

Durant l'accompagnement, l'équipe clinique doit conjuguer plusieurs rôles : évaluer les possibilités de retour de l'enfant dans son milieu d'origine; évaluer les risques de délaissement parental; communiquer au parent de manière transparente et sensible les indices de délaissement observés et soutenir le parent en souffrance lorsque la renonciation aux droits parentaux devient nécessaire pour le bien-être de l'enfant. Dans cette mesure, accompagner le processus de délaissement est une pratique essentielle, mais complexe.

La souffrance vécue par le parent ou par l'enfant peut susciter un inconfort important chez les professionnels. Ce malaise peut inciter les intervenant.es à éviter d'explorer ces sentiments en se concentrant sur les aspects éducatifs de l'intervention (ex. les tâches, les compétences parentales, les soins à l'enfant) ou en offrant trop de réassurance, ce qui risque d'entraver le processus de réflexion du parent en cultivant l'espoir d'un retour possible de l'enfant alors que ce n'est pas le cas. Les idéologies entourant le lien de sang, la responsabilité maternelle et les tabous autour de l'abandon représentent également des obstacles à l'accompagnement des parents au cours du processus de délaissement.

Le processus de délaissement peut être marqué par de nombreuses ambivalences dans les comportements ou le discours du parent (p. ex. consentir à l'adoption puis se rétracter, manquer les rencontres de suivi de manière répétitive, vouloir voir l'enfant pour ensuite écourter les visites). Lors de l'intervention, il est crucial d'accueillir cette ambivalence et d'en comprendre le sens avec le parent.

L'intervenant.e joue ainsi un rôle essentiel d'accompagnement auprès du parent, en naviguant entre deux axes d'intervention : d'une part, soutenir et concrétiser le projet de vie de l'enfant dans son meilleur intérêt; d'autre part, accompagner le parent dans sa réflexion et son cheminement personnel, en l'aidant à donner un sens aux émotions douloureuses et parfois contradictoires qu'il peut éprouver. Ce travail délicat exige réflexion, savoir-être, savoir-faire et savoir-dire. Il requiert aussi de solides connaissances théoriques et compétences pratiques, qui s'acquièrent notamment par la formation continue et la supervision clinique. **Or, actuellement au Québec, il n'existe aucun outil standardisé ou programme d'accompagnement pour soutenir les intervenant.es dans ce travail complexe. Il est donc essentiel de consolider les connaissances et de former les intervenant.es pour mieux les soutenir.**

Consultez ici la liste de références utilisées dans ce texte.